

ORGANISATION



Durée

3 mois soit 420 heures de formation (dont 175 heures de stage)



Modalités de formation

- En présentiel et en distanciel **avec présence obligatoire**
- Dans les locaux de l'IFSI IFAS IFA de Nevers
- De 8h00 à 18h00 (amplitude horaire)



Participants

Groupe de 8 à 15 personnes

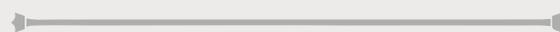


Pré requis

- Etre aide-soignant à temps plein depuis au moins 3 ans dans les 5 dernières années dans des conditions d'exercice variées
- Etre titulaire d'une attestation AFGSU2 en cours de validité
- Etre volontaire et avoir rédigé un courrier d'engagement mentionnant la volonté de suivre ce parcours spécifique
- Etre reçu à la sélection d'entrée en IFSI via la sélection des candidats issus de la formation professionnelle continue pour les épreuves de décembre 2024
- Etre retenu par les directions des établissements ou des structures employeurs et par l'IFSI à l'aide du livret de positionnement

Le dispositif s'adresse aux aides-soignants expérimentés justifiant de 3 ans d'exercice à temps plein au cours des 5 dernières années dans diverses conditions d'exercice.

NB : La notion d'engagement du participant et de son employeur est incontournable pour pouvoir accéder à ce dispositif.



RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Sophie NOURRY, Directrice des instituts du GHT de la Nièvre

Cédric VOLLBRECHT, Coordonnateur Pédagogique IFAS-IFA

Géraldine ANCHUELO, Formatrice IFSI, référente Formation Continue Professionnelle



ACCESSIBILITÉ

L'institut étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap.

Pour plus de renseignements, nous vous conseillons de prendre contact avec le référent handicap des instituts à l'adresse suivante :
chan.ifssec@ght58.fr



Imprimé par nos soins



Ne pas jeter sur la voie publique



DISPOSITIF DE RÉUSSITE

PARCOURS SPÉCIFIQUE AIDE-SOIGNANT EXPÉRIMENTÉ ACCÈS EN 2ÈME ANNÉE IFSI



Instituts de formation en soins infirmiers, d'aides soignants et d'ambulanciers du GHT de la Nièvre



15 rue du Donjon
58000 NEVERS



03.86.71.84.20



chan.ifssec@ght58.fr



www.ifssec-nevers.fr

OBJECTIFS

- Consolider les connaissances et les compétences en lien avec les sciences et techniques infirmières acquises au cours du parcours professionnel et personnel pour intégrer avec succès la deuxième année de formation en soins infirmiers
- Assimiler les enseignements incontournables de la première année de formation en soins infirmiers
- Développer une méthode de travail spécifique au rythme d'une formation universitarisée de niveau licence
- Aborder sereinement le dispositif grâce à un accompagnement et un suivi régulier

TARIFS

- **Frais de dossier** : 70 €
- **Frais de sélection / examen livret** : 175 €
- **Frais d'inscription à l'université** : 170 €
- **Frais de formation** : 3900 €



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Mise en oeuvre de méthodes d'apprentissage diversifiées pour favoriser votre montée en compétences : études de situations, travaux pratiques, suivi
- Accompagnement personnalisé et spécifique par un formateur des instituts ainsi qu'un infirmier tuteur exerçant dans l'établissement employeur partenaire.
- Accès gratuit à une plateforme pédagogique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Livret de positionnement phases 1 & 2
- Autoévaluation à l'aide de grilles / séquences
- Tests en ligne & QCM
- Analyses de situation
- Contrôle de connaissances

PROGRAMME

- **Formation théorique** : 245 heures
 - **Séquence 1** : Accompagnement pédagogique individualisé / Projet personnel et professionnel
 - **Séquence 2** : Domaine des sciences et techniques infirmières, fondements, méthodes et interventions en lien avec les compétences 1,2,3,4 et 6 du référentiel infirmier
 - **Séquence 3** : Domaine des sciences humaines, sociales et droit en lien avec les compétences 5,6 et 7 du référentiel
 - **Séquence 4** : Domaine des sciences biologiques et médicales en lien avec la compétence 4
 - **Formation clinique** : 175 heures
 - **Séquence 5** : Stage en milieu professionnel - compétences 1,2 et 4
- Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier
- Arrêté du 3 juillet 2023 : Formation du parcours spécifique pour AS expérimentés (Annexe VIII)